Image not found or type unknown

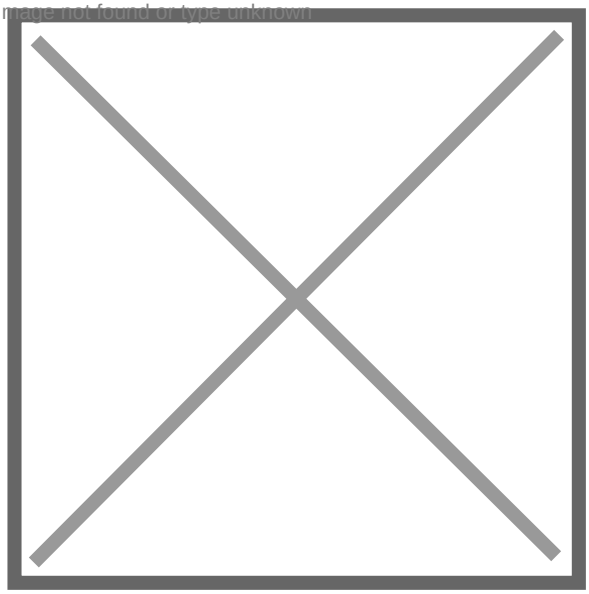

Citation a temoin devant le tribunal correctionnel

Par **jewelbluev**, le **16/11/2017** à **17:08**

bonjour

ce jour le 16 novembre 2017 j'ai reçu une citation a temoin devant le tribunal correctionnel pour comparaitre aux dates du 22 ,23 et 24 novembre 2017.
Je ne peux m'y rendre étant seule avec mes 3 enfants a charge et n'ayant personne pour les faire garder.Je suis également sous antidépresseur qui m'assomme complètement.
Est ce un motif valable pour ne pas m'y rendre sans etre poursuivis?
Puis je prétendre également au non respect des 10 jours?
Dans l'attente d'une réponse de votre part , veuillez recevoir mes salutations distinguées.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés